

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 02/06/2025

VOI.25.00.A01474

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

BOULEVARD LEON BLUM, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL et RUE DE
VESOUL

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande du SERVICE SYSTEMES ET RESEAUX

Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 04/06/2025 au 05/06/2025 BOULEVARD LEON BLUM et BOULEVARD WINSTON CHURCHILL

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 04/06/2025 et jusqu'au 05/06/2025, la circulation des véhicules est interdite à partir de 20h00 le 04/06 jusqu'au 05/06 6h00 BOULEVARD LEON BLUM sous l'ouvrage de la RUE DE VESOUL dans les deux sens de circulation. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 2 : À compter du 04/06/2025 et jusqu'au 05/06/2025, les véhicules circulant, BOULEVARD LEON BLUM dans le sens BELFORT vers DOLE ont l'obligation de se diriger sur la bretelle d'accès à la RUE DE VESOUL à partir de 20h00 le 04/06 jusqu'au 05/06 6h00.

Article 3 : À compter du 04/06/2025 et jusqu'au 05/06/2025, les véhicules circulant, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL dans le sens DOLE vers BELFORT ont l'obligation de se diriger sur la bretelle d'accès à la RUE DE VESOUL à partir de 20h00 le 04/06 jusqu'au 05/06 6h00.

Article 4 : À compter du 04/06/2025 et jusqu'au 05/06/2025, une déviation est mise en place à partir de 20h00 le 04/06 jusqu'au 05/06 6h00 pour tous les véhicules circulant sur le BOULEVARD LEON BLUM dans le sens BELFORT vers DOLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DE VESOUL en direction du BOULEVARD WINSTON CHURCHILL et BOULEVARD WINSTON CHURCHILL.



Article 5 : À compter du 04/06/2025 et jusqu'au 05/06/2025, une déviation est mise en place à partir de 20h00 le 04/06 jusqu'au 05/06 6h00 pour tous les véhicules circulant sur le BOULEVARD WINSTON CHURCHILL dans le sens DOLE vers BELFORT. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DE VESOUL en direction du BOULEVARD LEON BLUM et BOULEVARD LEON BLUM.

Article 6 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 7 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 8 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 30 MAI 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée